

Newsletter février 2017



Mairie de Solignac

La Réhabilitation du « Moulin de Quatre » (voir document annexe)

Les travaux de réhabilitation se poursuivent. Venez voir la maquette en Mairie !
Consultez notre page Facebook : <https://www.facebook.com/mairiesolignac/>

Foire, marchés :

- 04 février : **Foire mensuelle**, Place Georges Dubreuil.
- les 11, 18 et 25 février : **Marché hebdomadaire**, Place Georges Dubreuil.

Manifestations :

- 12 février : l'association **Solignac en Balade**, organise une randonnée, sur la commune de Châluçet (12 kms). Renseignements : 06 20 31 19 74, e-mail: hrivet.jpchazelas@gmail.com

Infos :

Prochain Conseil Municipal

Il aura lieu le mardi 14 février 2017, à 20h30, salle du conseil municipal à la Mairie.

Etat civil – Cartes nationales d'identité

A partir du 1er mars 2017, les usagers devront se rendre dans une station biométrique pour établir leur carte d'identité (ils pourront se rendre dans n'importe quelle commune équipée d'un tel dispositif). Voici les communes équipées : Limoges, Condat-sur-Vienne, Isle, Aixe-sur-Vienne, Panazol, Couzeix, Ambazac, Eymoutiers, Saint Yrieix la Perche, Rochechouart, Saint-Junien, Bellac et Bessines sur Gartempe.

La commune se dote d'un véhicule électrique

La municipalité vient d'acquérir un véhicule 100% électrique. Voici quelques-uns des avantages de ce type de véhicules : aucune émission d'hydrocarbures, de fumées ou de particules, aucune consommation pendant les phases de ralenti, moteur électrique quasi-incroyable, dépenses d'entretien réduites (pas de vidange etc...), le moteur est parfaitement silencieux... etc.

Enquête publique

[En savoir plus ? Voir document joint](#)

Avis de travaux d'élagage

[En savoir plus ? Voir document joint](#)

Travaux

Des travaux de voirie sont prévus pour reprendre le pavage en extrémité du Pont Rompu, à partir du 06/02/2017. La circulation sera coupée sur le pont, une déviation sera mise en place.

C'était en Janvier :

Vœux de la municipalité



Faites adhérer vos amis et proches à notre newsletter : il suffit d'une simple demande adressée à mairie-solignac@orange.fr (même lien pour vous désabonner)